

## Formation Tour : Trusted People

Prévention, accompagnement, notions juridiques, risques liés aux drogues

### I. Contexte, historique et cadre légal

#### A) VSS

Le **consentement** : être d'accord, **RÉELS** : réversible, enthousiaste, éclairé, libre et spécifique. Dans la loi, une des circonstances suivantes suffit à prouver l'absence de consentement : **violence, menace, contrainte ou surprise**. Pas de consentement en dessous de **15 ans** sauf si moins de 5 ans entre partenaires.

20% pensent que si une femme dit non ça veut dire oui, 27% si absence de réaction...

**Historique** : Tarana Burke (*Me Too* 2006), Weinstein, #BalanceTonPorc (2017)

Levée de l'omerta et écoute dans le milieu pro puis s'est étendue à tous les milieux.

1ère Enquête VSS dans l'ESR par l'ANEMF (2020) : 4500 réponses (P2 → D4).

**VSS** : de l'outrage sexiste, agression, harcèlement, au viol. Atteinte aux droits fondamentaux, expression de la volonté de domination de l'auteur sur la victime, imposer à autrui comportement/ propos à caractère sexuel, **contravention**, **délit**, **crime**. Elles ont lieux partout (rue, pro, lycée, maison)

Accompagnement des auteurs, seuls responsables, pour le faire changer ?

**Outrage sexiste** : puni par contravention propos/comportements qui portent atteinte à la dignité, dégradant, offensant

**Voyeurisme** : délit le fait d'utiliser de tout moyen pour voir des parties intimes

**Exhibition sexuelle** : /!\ attention au **limousin** : on normalise énormément le corps dans le cadre de nos études, mais faire un limousin c'est imposé aux autres le fait de voir un corps nu/parties intimes.

**Harcèlement sexuel** : de façon **répétée** (même 2 fois par la même personne, même 1 fois par plusieurs personnes = considéré comme répété), si **domination** : profs... 1 seule fois suffit.

Cyberharcèlement public ou privé : (2 ans de prison, 30k d'amende) > 3 messages sans réponses

Agressions sexuelles : délits au tribunal correctionnel "acte à caractère sexuel sans pénétration commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise".

**5 zones : bouches, poitrine, intérieur des cuisses, fesses, parties génitales.**

**Viol** : crime jugé en cour d'assises "Tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise". "Tout acte de pénétration sexuelle est visé : buccale vaginale, anale, par le sexe, par le doigt, par un objet."

La tentative de viol est punie de la même sorte, si vêtement... Fellation : il suffit d'un contact, si forcée l'auteur est puni !

**Circonstances aggravantes** : mutilation, alcool/stupéfiants, mineur, domination, numérique, soumission chimique, conjoint, vulnérabilité (précarité éco/sociale, maladie, âge), arme...

La **culture** : média : fait-divers excusant l'agresseur, pub, du viol, sexisme ordinaire, rayon de jouets genrés, focalisation (enfants, cheveux, ...), différencier, péjoration (conduite, multitâche, ...) enfin légitimation.

Éducation, antécédent de violence, santé mentale, parcours scolaire et pro, entourage influencent les agresseurs.

Conséquences sur les victimes : génésique (grossesses, trauma...) mentales, comportements (+ de viols, rapports non protégés), mortelles (suicide, maladies...).

**Black-list** = mesure d'exclusion associative dans la loi, FT de l'ANEMF, pas discriminant et dans les statuts, droit de réponse + information à l'auteur, droit de demander à revoir la décision, d'aller au tribunal administratif (mais osef juste il réintègre etc).

## **Vidéos :**

Thé et consentement,

5 ans de *Me Too*,

Levée de l'omerta, culture du viol (victime ment, agresseur va en pâtir mais pas la victime, climat confortable pour le sexisme...), 2-8% fausses accusation (moins de 1% au pénal → rien du tout)

Pub sexiste brut : hommes → banque, voiture, expert ; femme → parfum, médicaux, lessive.

Je suis le machisme ordinaire : VSS à l'école : violence physique vs VSS,

Brut : ampleur VSS ESR 1/10 harcèlement et 1/20 viol

La **sidération psychique** : mécanisme de défense, surchauffe de l'amygdale : excès d'hormones, entraîne un état de dissociation, culpabilité ++ de ne s'est pas débattu.

## **Images :**

Iceberg de la violence sexiste

Particularités des études médicales :

Rapport au corps, groupe restreint confraternel, peut de détruire des carrières, culture carabine (paillardes, fresque...), flou intention sexuelle agresseur,

**Alcool** : OB interdit, soft moins cher alcool,

**Alcoolisation Ponctuelle Importante (API) :**

Conseils :

- Connaître sa limite (surtout y penser pour les néo P2)
- Être maître de sa consommation
- Ne pas se laisser influencer (pression de groupe)
- Salle calme
- sécurité pendant et après évènement

/!\ bizutage > A titre personnel : je me sens mal donc

- je ne reste pas seul(e)
- je vais auprès de gens de la sécurité, de l'organisation de l'évènement, de mes amis Prise en charge en tant que membre d'une association.
- Mise en place d'une salle PLS : calme, espace libéré, sécurité et secouristes (penser à l'orga aussi), eau, sacs à vomi, surveillance ++
- Suivre des formations des facultés/université
- S'assurer de la sécurité pendant et après l'évènement Conduite à tenir: Face à un individu en difficulté, 7 règles

Mémo : Si Paul Est Claqué Va Le Secourir !

- Pas Seul
- Mettre en PLS
- Réhydrater avec de l'Eau (mais attention qu'il ne s'étouffe pas quand même (lol))
- PAS DE CAFE
- PAS FAIRE VOMIR
- Aller prévenir les personnes compétentes pour L'aider (CR, CB, Bureau)
- Si vomissement, coma : SAMU 15 (ne pas hésiter, on n'est pas encore médecins donc dans le doute, on appelle) on appelle souvent trop tard les carabins.

## B) Bizutage

Inscrit dans le code pénal : **contre son gré ou non**, illégal ; 6 mois d'emprisonnement et 7,5k d'amende. En milieu scolaire, 1 problème : si la personne dit oui quand même, comment fait-on pour que ce ne soit PAS du bizutage ? Systématiquement, on doit: - Rappeler la notion de consentement - Limites des actes ! Ne pas atteindre la santé physique/mentale de l'individu - **Proposer des alternatives** et NORMALISER Chaque personne à ses limites : si pour toi c'est "chill", ça ne l'est pas forcément pour un autre

Différence avec l'intégration... préparer un message disant qu'il peut faire ce qu'il a envie de faire...

### Drogue : attention aux mélanges

Consommation de stupéfiants : 1 an de prison et 3,5k d'amende ou amende si payée directe

- PROTO (pas autorisé à usage récréatif mais pour faire de la chantilly oui)

Risques : perte de sensibilité des doigts (+/- irréversible), atteintes neuro, anémie, asphyxie  
Diminution des risques - assis, allongement, mise en PLS - ne pas se boucher le nez - pas **d'enchaînement** de consommation (/!\ aux nouveaux utilisateurs), arrêté si mauvaise vertiges, perte de sensibilité.

- POPPERS Risques : asphyxie persistante, hypothermie, tachycardie, brûlure de la muqueuse, anosmie (perte d'odorat), maux de tête et malaise, pbs cardiaque, AVC,  
Même diminution des risques : espacer,

## C) Soumission chimique

(Ce n'est pas la même chose que vulnérabilité qui est seulement l'effet)

Administrer des drogues volontairement dans le but de profiter de quelqu'un du fait de son état.

Cadre légal : cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende

"Administration volontaire à des fins criminelles (viol, meurtres) ou délictuelles (violences, vols) de substances psychoactives à l'insu de la victime et sous la menace"

Substances psychoactives : action sur le cerveau Substances utilisées :

Exemples : drogues, alcool, médicaments (antihistaminiques H1, sédatifs, benzodiazépines et apparentés...), GHB (1% des cas détectés), crèmes à effet rapide...

Effet rapide, Propriétés profitent aux criminels, Élimination rapide, Effets peu spécifiques.  
Indétectables pour la victime (indolore, incolore)

A quoi faut-il en penser ?

Regarder l'état de la personne par rapport à sa consommation d'alcool, Demander à ses amis + : ils connaissent mieux la personne que vous, Comportements inhabituels : augmentation de l'état d'ivresse soudaine, signes de blessures, humeur changeante, perturbations neuropsychiques !\ Attention, les effets des drogues utilisés pour la soumission chimique sont difficiles à identifier chez une personne alcoolisée.

Comment le prouver ?

Analyses toxicologiques sur prélèvements biologiques (sang urine cheveux etc...), pour que ce soit remboursé, il faut aller au commissariat !\ Penser à checker le centre hospitalier le plus proche de l'événement si on est hors de Paris (et même d'un événement sur Paris d'ailleurs)  
GHB dépisable uniquement par des labos d'analyses spécialisées - pendant moins de 12 heures dans les urines - à peine quelques heures dans le sang -  
Autres substances : + facilement identifiables sur prélèvements sanguins

Comment prévenir et réduire les risques ?

Prévention : - ne pas accepter de boissons d'inconnues - ne pas laisser son verre sans surveillance - demander ou utiliser des protections pour verre (capote de verre, gourde) - rechercher un changement de la boisson (aspect, saveur, odeur) - rester attentif aux éventuelles sensations soudaines d'ivresse inexplicables - ne pas rester seul - ne pas laisser vos amis seuls et vérifier s'ils sont en sécurité quand vous ne passez pas votre soirée avec eux en permanence - vérifier de temps à autre l'état de nos proches surtout s'ils sont très fortement alcoolisés

Comment prendre en charge une personne droguée à son insu ?

- la personne n'a pas de souvenirs donc surtout déculpabiliser - voir tout ce qui est écrit au-dessus avec la prise en charge des gens alcoolisés (salle PLS etc)

## II. Trusted People :

Joignable 24h/7j (son à fond + vibreur, attention aux caves) reconnaissable et anonyme, inspirer confiance (sobriété...) à l'écoute, retour en fin de soirée anonyme au responsable TP pour transmission (Respo LCVSS à OKB), être attentif aux gens border mais ne pas oublier les autres.

Pas membre de l'orga ni sécurité, homme et femme, pas jouer au héros (si finalement on ne peut pas prendre en charge, orienter vers quelqu'un), formés, rôles précis.

Charte TP : encadre missions et compétences, recensement TP ANEMF, formation continue, à resigner tous les ans.

### III. Agir et réagir

#### A) Réagir face à une situation de VSS

Mettre en sécurité (selon la dangerosité Samu/Police, 5D : distraire, déléguer à d'autres témoins, diriger, documenter la scène, dialoguer avec l'agresseur), à l'écart, respecter les souhaits de la personne.

Être bienveillant, respectueux, reformulation (savoir si on a bien compris, pour qu'elle se sente écoutée), respecter les silences, rassurer, déculpabiliser, orienter.

A distance : AERER Approcher la personne, Écouter, Réconforter, Encourager à aller voir professionnel de santé (proposer d'y aller avec), Renseigner sur les ressources.

Croire la victime, encourager à exprimer ses émotions, ne pas lui poser de questions sur l'agression, pas de commentaire, ne pas être invasif (ne pas la toucher si elle ne le veut pas, pas insister sur la volonté de signaler), demander comment est-ce que je peux t'aider.

Se protéger : ne pas être sympathique éprouver la même chose mais plutôt empathique (imaginer en restant à sa place)

Discretion : confidentialité et anonymat sauf si d'autres agressions ou sa sécurité,

Écoute active : questionnement, reformulation pour démontrer qu'on a compris son message, émotionnels > intellectuels être centré sur ce qu'il vit et pas ce qu'il dit, s'intéresser à l'autre plus qu'à son problème, il y a un temps pour tout, on verra après les démarches etc, montrer qu'on respecte la manière de vivre de l'autre, authenticité aller dans le sens de la victime et compréhension, non directivité, climat propice à l'expression de la victime. Pas les bras croisés. Clarification : que veux-tu dire, que signifie..., investigation avec des questions ouvertes, de faits (problème essentiel sans détails), de sondage (comment te sens-tu?), contact visuel adapté (pas trop gênant mais pas dans le vide), pas de signe de stress, être assis à côté ou en face selon sa préférence,

PAS DE : ressaisis-toi, allez, courage,

Pourquoi les victimes se taisent :

Pas envie de ressasser, pas être cru, peur des rumeurs, des représailles, réaction des proches, n'a plus confiance (a déjà essayé de parler), peur des procédures policières/disciplinaire, se protéger pour pas y repenser, manque d'info (ne sait pas qu'elle a subi un délit...)

#### B) Guider les personnes dans leurs démarches

N° utile : 3919, 119, 17, 0 800 05 95 95

Centre médico-judiciaire (ne pas se laver, conserver ses vêtements souillés), service d'urgence, tableau des prélèvements :

Accompagnement : par asso dédiées (CIDIFF, CFCV, planning familial...)

Le recueil d'une plainte est obligatoire

Il est possible de demander à changer d'officier ou officière de police si minimisation de la qualification,

Porter plainte : procédure judiciaire

Main courante : dans les archives pour lancer une enquête si d'autres mains courantes

**A la FAC :**

GELULES : Guide en ligne unifiant les évaluations de stages

Cellules d'écoute

Elus/Santé Pub

Dispositif de signalement et d'écoute obligatoire

Service de Santé Etudiant (SS, SSE, SIUMPPS) : service médico-psycho

Poursuites disciplinaires : indépendant du judiciaire,

Ressources : internet, ANEMF.

Mises en situation